

<p align="center"><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p align="center">00 00 00 00 00 00</p> <p align="center"><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p align="center">00 00 00 00 00 00</p> <p align="center"><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p align="center">00 00 00 00 00 00</p> <p align="center"><b>SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 44</b>  <b>Ont participé au vote : 55</b>  <b>Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Date de la convocation : 24 novembre 22</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT DEUX</b> et le <b>PREMIER DECEMBRE</b>,  le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de  <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p align="center"><b>Tarifs</b></p> <p align="center"><b>Médiathèque Intercommunale et Bibliothèques</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 336-22</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX,  Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Patrick MARCEL, Johanna  MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude  ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre  VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie  CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT,  Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA,  Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER,  Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Nathalie  CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES,  Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Louis  SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri  GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, René  DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b>  Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS,</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b>  Josette PUJOL a donné procuration à Gérard QUES,  Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL,  Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE,  Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY,  Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Anne-Marie CANAL,  Guy PEIX a donné procuration à Géraldine BOUVIER,  Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET  Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT,  Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY,  Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT,  Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b>  Sébastien NENS, Michel LLANAS, Patrice ARRO, Yaël  DELVIGNE, André ARGILES, Jean CASTEX, Corinne DE MOZAS,  Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-  Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Nicole BEAUX,  Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p><b>Secrétaire de Séance : Stéphane GILMANT</b></p>	

**Le Président,**

**PROPOSE** à l'assemblée, de fixer les tarifs du réseau des bibliothèques et de la Médiathèque Intercommunale Pompeu Fabra, comme suit, à compter du 01/01/2023 :

TARIFS MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE et BIBLIOTHEQUES		2023
COTISATION ANNUELLE	ADULTES RESIDENTS DE LA CCC	GRATUITE
	ADULTES EXTERIEURS	22,00 €
	SCOLAIRES/ETUDIANTS/BENEFICIAIRES MINIMA SOCIAUX	GRATUIT
TARIFS COMPLEMENTAIRES MEDIATHEQUE POMPEU FABRA	PHOTOCOPIE	0,10 €
	CARTES PERDUES	1,75 €
	IMPRESSION DE DOCUMENTS NOIR ET BLANC	0,15 €
	COULEUR	0,40 €
	AMENDE SI 45 JOURS DE RETARD	18,00 €

**DEMANDE** à l'assemblée de se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'adopter les tarifs 2023 du réseau des bibliothèques et de la Médiathèque Intercommunale Pompeu Fabra comme proposés ci-dessus par son Président.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 15 décembre 2022.

Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,



Jean-Louis JALLAT.